

PROCES VERBAL DE SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

Présents : Denis VEYRUNES, Guy CRESPIY, André LIDOINE, Camille MARCHAND, Alexandra HAJEK, Annick BLACHERE, Jean MECA, Thomas BOUET, Philippe POURCHET, Johanna LEDREN

Pouvoir (s) : Julien CUNY donne procuration à Guy CRESPIY
François CHALAUD donne procuration à Camille MARCHAND
Chantal PORTA donne procuration à Denis VEYRUNES
Stéphane MORANNE donne procuration à Annick BLACHERE

Absent(s) : SEDLAK Josef

Secrétaire de séance : Annick BLACHERE

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Marché Nocturne 2023
- Tableau Eglise Sanilhac

La séance est ouverte à : 18 h 30

1. Approbation PV de Séance du 18 Janvier 2023

Voté : à l'unanimité

2. Budget Eau et assainissement 2023 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget

Après exposé, **les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes**

Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable :
47 421.36 € (Chapitre 21 : Immobilisations corporelles)

Ordinateur Portable + logiciels : 745 € (Chapitre 21 : Immobilisations corporelles)

TOTAL = 48 166.36 TTC € (inférieur au plafond autorisé de 57 341.41 € TTC)

3. Budget commune 2023 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget

Après exposé, **les dépenses d'investissement TTC concernées sont les suivantes**

ENEDIS : 340.56 € TTC Branchement Individuel Neuf : *Chapitre 21 : Immobilisations corporelles*

Réalisation d'un puit perdu dans l'église de Sanilhac : 758.40 € TTC *Chapitre 21 : Immobilisations corporelles*

Ecole de Sanilhac : Fournitures et pose de menuiseries Aluminium : 4 771.85 € TTC : *Chapitre 21 : Immobilisations corporelles*

Miroir + Panneau Type A3+Pannonceau : 703.86 € TTC : *Chapitre 21 : Immobilisations corporelles*

Réhabilitation Chemins : 9 480 € TTC : *Chapitre 21 : Immobilisations corporelles*

Atelier Sanitaire : 789 € TTC : *Chapitre 21 : Immobilisations corporelles*

Ordinateur Portable Ecole + Logiciels : 745 € TTC *Chapitre 21 : Immobilisations corporelles* :

Panneaux Routiers : 244.24 € TTC *Chapitre 21 : Immobilisations corporelles* :

TOTAL = 17 832.91 € TTC (inférieur au plafond autorisé de 375 675.99 € TTC)

Voté : à l'unanimité

4. Marché Nocturnes 2023

Après exposé, il est proposé de reconduire la manifestation des marchés Nocturnes pour l'été 2023 du pays D'Uzès

Voté : à l'unanimité

5. Tableau Eglise Sanilhac

Une étude est en cours pour une éventuelle restauration.

6. Questions diverses

La séance est levée à 19 h 15.